

N° 20/2021

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 09 AVRIL 2021

OBJET : DELIBERATION POUR LE TARIF CANTINE

Le neuf avril deux mille vingt et un à dix-huit heures trente, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente de Chauffayer en raison de la crise sanitaire (Covid-19), sous la présidence de M. ACHIN Richard, MAIRE

Nb de membres en exercice : 18

Secrétaire de séance : Sylvie GIRAUD

Convocation en date du : 1^{er} avril 2021

PRESENTS : ACHIN Richard, BARBAN Daniel, BLANC Serge, BOYER-JOLY Gilbert, CATELAN Richard, CATELAN Thierry, GIRAUD Sylvie, GRAS Julien, GRIVEL Norbert, HELSEN Véronique, MAGNAN Richard, OLLIVIER Nathalie, ROCHAS Alain, SROCZYNSKI Charles

Excusés : GALLAND Daniel, Denis PRAT (procuration donnée à ACHIN Richard)

Absents : BERNARD Aline, AUBERT Sylvain

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de revoir le prix de la cantine qui est fixé à 3.30€/repas depuis le 18 avril 2016. Monsieur le Maire évoque également la situation particulière d'un enfant ne pouvant pas partager les repas de la cantine à cause d'allergies à de nombreux aliments.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de fixer le tarif de la cantine scolaire à 3.50€/repas à compter de la rentrée scolaire de septembre 2021.
- **DECIDE** d'établir un tarif spécifique pour les enfants devant apporter leur repas pour des raisons d'allergie à 2,50€/repas à compter de la date de prise de cette délibération.
- **DONNE** tous pouvoirs à M. le Maire pour sa mise en œuvre.

Ainsi fait et délibéré, à AUBESSAGNE, les jours mois et ans susdits.

Le Maire,
Richard ACHIN



COMMUNE d'AUBESSAGNE